

DEPARTEMENT DE L'ORNE
ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DU MELE SUR SARTHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE
Extrait du registre des DELIBERATIONS du Conseil de Communauté

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt deux décembre à 19H00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle intercommunale du Méle sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

Etaient présents : M. C.de BALORRE- V.MARQUES- G.de la FERTE- J.BRULARD- R.RILLET- R.COLLETTE- C.PETITEAU- JM.VALLET- R.DENIS- M.SALMON- S.FOSSEY- R.HERBRETEAU- D.BOURBAN- R.ADAMIEC- D.MAUX- M.BELLOCHE- A.COTREL- M.FLERCHINGER- B.LECONTE- D.VALLET- B.DETROUSSEL - C.DUPUIS- E.GOUELLO- G.POTTIER- C.NOLLET- F.MICHEL.

Etaient absents : T.BAUCHERON- F.RATTIER- P.LAWSON- P.ROUILLARD- F.BRESSON- A.PERRAULT-- J.GERMOND- P.CAPRON- H.LEVESQUE-C.BOHAIN-

Etaient absents excusés : M.BRACKE- B.METAYER- B.LIBERT- D.LIGOT- A.BELLOCHE-
MF.DESVERGNES a donnée pouvoir à Romuald ADAMIEC
C.DESMORTIER a donnée pouvoir à Michel SALMON
R.DIAZ représenté par E.LIGER

Mr Romuald ADAMIEC est nommé **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44 Présents : 26 Votants : 29 Abstention : 1 Contre : 2

Délibération n° 2015-1222- 0.1 Retrait de la délibération du 06.10.2015 n°2015-1006-0.2
--

Mr le Président donne lecture aux membres de l'Assemblée du courrier de Mme le Préfet en date du 13.11.2015 demandant le retrait de la délibération visée en objet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- VALIDE le retrait de la délibération à la demande de Mme Le Préfet.

Délibération n° 2015-1222- 2.1 Tarifs assainissement collectif DSP et régie à compter du 1^{er} janvier 2016

- Vu la création de la CDC VHS au 1^{er} janvier 2013,
- Vu les statuts de la CDC VHS et plus particulièrement la compétence assainissement collectif,
- Vu l'obligation pour notre collectivité de mutualiser les tarifs assainissement collectifs selon deux modalités au plus tard dans les deux années qui suivent la création de l'EPCI : pour les usagers dont les STEP sont gérées en régie et pour les usagers dont les STEP ont fait l'objet d'une DSP

Mr le Vice-président propose les tarifs à compter du 1^{er} janvier comme suit

Tarifs au 01.01.2015	STEP en régie
abonnement	90.00
Prix au m3	1.60

Tarifs au 01.01.2015	STEP en DSP
abonnement	87.00
Prix au m3	1.43

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à la majorité (2 contre :Mme PETITEAU-M.Collette, 1 abstention :M.de la FERTE)

- VALIDE la proposition de changement de tarifs pour l'assainissement collectif sur le territoire de la CDC VHS à compter du 1^{er} janvier 2016,

<p>Délibération n° 2015-1222- 3.1 Mise en œuvre d'une aire de jeux intergénérationnelle : nouveau plan de financement</p>
--

-Vu les statuts de la CDC VHS et plus particulièrement la compétence « Tourisme » en partenariat avec les 11 communes dont la liste suit,

- Annule et remplace la délibération n°2015-0519-3.1,

Mr le Vice-président chargé du développement touristique Président propose au Conseil de Communauté de revoir le plan de financement du projet visé en objet qui pourrait s'établir comme suit :

estimatif travaux HT	249 125,75 €	
estimatif travaux TTC	298 950,90 €	
subventions escomptées	196 074,36 €	
FCTVA	48 011,51 €	
solde CDC + Commune sur HT	53 051,39 €	
solde CDC + Commune sur TTC	54 865,03 €	
quote part communes sur TTC	29 865,03 €	
quote part cdc sut TTC	25 000,00 €	
		soit base par habitant
Population prise en	3820	7,82 €

Barville	209	1 633,98
Coulonges sur Sarthe	500	3 909,03
Laleu	372	2 908,32
Le Mêle sur Sarthe	787	6 152,82
Marchennois	156	1 219,62
Saint Aubin d'Appenai	399	3 119,41
Saint Julien sur Sarthe	678	5 300,65
Saint Léger sur Sarthe	346	2 705,05
Aunay les Bois	177	1 383,80
Buré	122	953,80
Saint Quentin de Blavou	74	578,54
	3820	29 865,03

SOURCES	LIBELLÉ DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX
Union Européenne	LEADER 2014-2020	40 000	16%
ETAT	DETR	81 074,36	33%
REGIONCRBN	CCAT Pays d'Alençon	75 000	30%
FONDS PROPRES (autofinancement)	Délégation maîtrise d'ouvrage de 11 communes + CDC VHS	53 051,39 €	21%
TOTAL H.T.		249 125,75 €	100%
TOTAL T.T.C.		298 950,90 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à :

- VALIDE le plan de financement tel que proposé ci-dessus,
- AUTORISE Mr le Président à signer avec les communes concernées une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage public,
- PRECISE que les crédits en dépenses et en recettes sont inscrits au BP 2016- 0122 espace intergénérationnel de loisirs

- Délibération n° 2015-1222- 8.1

- Demande de subvention pour diverses opérations auprès du Conseil départemental 61

- -Vu les statuts de la CDC VHS et plus particulièrement la compétence assainissement,
- Mr le Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement présente aux membres du Conseil qui les plans de financements de diverses opérations à inscrire au BP 2016

-

- BUDGET ASSAINISSEMENT 2016:

- Extension de réseaux d'assainissement sur la commune de Sainte Scolasse :

DEPENSES HT	montant	%
travaux	7147,1	
RECETTES	montant	%
CD61	1429,42	20%
solde CDC VHS	5717,68	80%

-

- Extension de réseaux d'assainissement sur la commune de Laleu :

DEPENSES HT	montant	%
travaux	2344,40	
RECETTES	montant	%
CD61	468,88	20%
solde CDC VHS	1875,52	80%

-

- Pose d'un débitmètre en entrée de station sur la STEP de Saint Léger sur Sarthe :

DEPENSES HT	montant	%
travaux	6300,00	
RECETTES	montant	%
CD61	1260,00	20%

solde CDC VHS	5040,00	80%
---------------	---------	-----

-
- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré :
- -VALIDE les plans de financements tels que présentés ci-dessus,
- - SOLLICITE au meilleur taux les financements auprès du Conseil Départemental 61

- **Délibération n° 2015-1222- 9.1**
- **Marché complémentaire MATEX**
- **Construction d'un pôle scolaire pour le RPI 42 à Hauterive**

-
- -Vu l'avis favorable de la CAO en date du 22.12.2015
- Mr le Vice-président chargé des affaires scolaires, présente aux membres du Conseil le projet de marché complémentaire avec l'entreprise MATEX afin de clôturer le bassin que la CDC VHS a du construire pour la gestion des eaux pluviales résultant de l'étude relative à la loi sur l'eau.
- Cette entreprise a fait une proposition à 4 289.25 € HT.
-
- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré :
- -VALIDE le marché complémentaire pour l'entreprise MATEX,
- - AUTORISE Mr le Président à signer le marché complémentaire aux conditions décrites ci-dessus.

- **Délibération n° 2015-1222- 9.2**
- **Règlement intérieur pour la mise en place d'un service étude au sein de l'école des Monts d'Amain**

- Il y a lieu d'autoriser la validation par les membres du Conseil de Communauté du règlement intérieur pour la mise en place d'un service étude au sein de l'école des monts d' Amain à compter du 01.01.2016.
- Mr le Vice-président chargé des affaires scolaires, présente le projet de règlement
-
- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré :
- -VALIDE le règlement qui sera applicable sur l'école des Monts d'Amain à compter du 01.01.2016 pour le service étude.